

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 28 AVRIL 2011

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, GINIEIS, BITAILLOU, Mme REGUEIRO, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

Pouvoirs :

Anne-Marie ANCHEN	à	Jean BEDECARRAX
Jacques CARSUZAA	à	Jean-Marie GOUINEAU
Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
Marie-Lyse GASTON	à	Philippe GARROTE
Véronique PEBEYRE	à	Bernard UTHURRY
Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU
Nicolas MALEIG	à	Gilles BITAILLOU
Patrick MAILLET	à	Dominique QUEHEILLE

Suppléants :

Pierre CASAUX-BIC	suppléant de	Jean-Claude ELICHIRY
Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
René PETUYA	suppléant de	Jean SARASOLA
Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
Georgette SALHI	suppléante de	Anne BARBET
Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINÉ

Excusés : Patrick SEBAT, David LAMPLE, Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, André LABARTHE.

RAPPORT N° 280411 - 21

SPANC : ADHESION DE COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE D'ASPE

Monsieur BEDECARRAX rappelle que, par lettre en date du 23 décembre 2010, la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe a sollicité son adhésion à notre SPANC et nous avons proposé une intervention du service basée sur les mêmes modalités que pour la Vallée de Josbaig.

Dans l'attente de la prise de compétence dans ce domaine de la Communauté de Communes, des conventions seront signées avec les communes intéressées. La CCVA fera l'intermédiaire entre le Spanc et les Communes afin de faciliter les circuits d'information et de communication.

Cela représente un parc de 600 installations et les conventions pourraient être mises en jeu dès que les communes auront réalisé l'enquête publique de leur zonage d'assainissement.

Notre prestation sera basée sur les nouveaux modes de tarification, c'est-à-dire 50.00 € tous les trois ans.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le présent rapport
- **ACCEPTE** l'adhésion des communes de la Vallée d'Aspe qui en feront la demande et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer une convention pour préciser ses modalités d'intervention.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour, 28 avril 2011

Suivent les signatures.

Le Président

Jean Etienne GAILLAT